

# GASTINES



## *Bulletin Municipal*



2018 – 2021

## LE MOT DU MAIRE

Le conseil municipal, en place depuis juin 2020, vous remercie de votre confiance. Nous travaillons ensemble pour le bien de tous.

Nous vous présentons ce bulletin municipal qui couvre la période 2018-2021. Vous y trouverez notamment le rôle de chaque élu au niveau de la commune de Gastines et de la communauté de communes du Pays de Craon.

Le conseil municipal travaille sur un aménagement en direction de Laubrières, qui vise à sécuriser la circulation à l'entrée du bourg. Ces travaux seront réalisés courant 2022.

Le conseil départemental financera la réfection de l'enrobé sur la traversée. La rénovation des réseaux d'eaux pluviales liée à ce chantier sera prise en charge à égalité entre la commune et la communauté de commune. L'aménagement et la réfection des trottoirs seront, quant à eux, financés par la commune.

En parallèle, une réflexion se met en place suite à la modification de la réglementation qui limite l'utilisation des produits phytosanitaires. L'équipe du conseil municipal a pour objectif de garder un espace agréable, tout en réduisant au maximum les travaux d'entretien. A ce sujet, je tiens à remercier les bénévoles qui aident au désherbage du cimetière.

Enfin, nous souhaitons tous que la situation sanitaire continue à s'améliorer afin de permettre la reprise des activités au sein de la commune. Bonne lecture

*Christian Berson*

## Hommage à Bruno Hervé



Malheureusement, en ce début de mandat, Bruno Hervé, 1<sup>er</sup> adjoint, nous a quittés. Arrivé à Gastines au début des années 60, il y passe sa jeunesse. Puis, en 1984, il s'installe à la Rouairie, en tant qu'agriculteur.

Très vite, il s'investit dans la commune en devenant conseiller municipal en 1989, puis adjoint au maire en 2001.

En 1990, il rejoint le comité des fêtes, devient membre du bureau et participe activement à la traditionnelle « pesée du panier » lors de la fête communale du 15 août.

Joueur actif de tennis de table, il assurera la présidence de l'association pendant de nombreuses années.

Pendant la scolarité de ses enfants, à l'école publique de Cuillé, il jouait au théâtre pour l'arbre de Noël, tout en assurant la présidence de l'association des parents d'élèves.

Passionné par la chasse, Bruno était très investi dans la gestion de l'association de chasse de la forêt de Chanveaux en Maine et Loire

Homme dévoué et sincère, il prenait des décisions claires et nous pouvions compter sur lui pour donner « le coup de main »

Au nom des habitants de Gastines, je transmets à sa famille tout notre soutien.

*Christian Berson*

## ETAT CIVIL

### Naissances

Agathe SALMON	01/03/2018
Alyssa NOURI	29/07/2020
Rudy LANTRAN	25/02/2021

### Décès

Marie-Louise PAILLARD épouse PETIT	12/04/2018
Edouard DURAND	26/10/2020
Bruno HERVE	17/05/2021

### Mariages

Patricia BOISARD et Sylvain DUPONT	15/06/2019
Donna MASON et John CAMPBELL	27/02/2021



Repas du CCAS octobre 2019

# MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Au 03/09/2021



## Christian BERSON

Maire depuis 2008, membre du conseil municipal depuis 1995, 60 ans, agriculteur, marié, 3 enfants

## Elisabeth JEANDEL

Adjointe depuis 2008, membre du conseil municipal depuis 2001, 64 ans, retraitée, mariée, 1 enfant.



## Angélique GICQUEL

Adjointe depuis 2021, membre du conseil municipal depuis 2008, 40 ans, comptable, mariée, 3 enfants.

## Pascal BRETON

Conseiller, membre du conseil municipal depuis 2014, 41 ans, agriculteur, célibataire sans enfant.



## David FURON

Conseiller, membre du conseil municipal depuis 2020, 41 ans, agent municipal, Marié, 2 enfants.

## Christiane CHERRUAU

Conseillère, membre du conseil municipal depuis 2001, 69 ans, retraitée, mariée, 4 enfants.



## Michel DEVY

Conseiller, membre du conseil municipal depuis 2008, 68 ans, retraité, marié, 3 enfants.

## Francis GRENIER

Conseiller, membre du conseil municipal depuis 2008, 63 ans, retraité, marié.



## Jean-Claude MORILLON

Conseiller, membre du conseil municipal depuis 2020, 78 ans, retraité, marié.

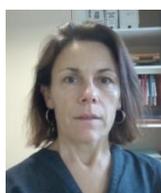
## Hubert LOUAISIL

Conseiller, membre du conseil municipal depuis 2008, 53 ans, agriculteur, célibataire sans enfant.



## NOS AGENTS COMMUNAUX

### Nathalie Prod'homme



Secrétaire de mairie  
depuis le  
01/07/2001

### Jérôme Philippot



Agent technique  
polyvalent depuis le  
01/12/2003

### Lydia Foucher



Agent d'entretien des  
salles communales  
depuis le 08/10/2007

# EXTRAITS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a validé l'achat mutualisé d'un désherbeur mécanique avec les communes de Cuillé, Saint-Poix et Laubrières, subventionné par le GAL Sud Mayenne.

Le coût de revient pour Gastines est de 1581.53 €.

Afin de lutter contre la propagation du frelon asiatique, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 75 % du coût TTC restant à la charge de l'administré pour la destruction des nids de frelons asiatiques présents sur le territoire communal. Le remboursement se fait sur présentation de la facture acquittée auprès du prestataire habilité et d'un RIB IBAN.

En septembre 2018, à l'issue d'une procédure de reprise de concessions, le Conseil municipal décide de reprendre au nom de la commune, une vingtaine de concessions déclarées abandonnées et ayant plus de 30 années d'existence. Les travaux sont confiés à la marbrerie Guiffault de La Guerche de Bretagne pour un montant de 8735 € TTC.

A ce jour, ces terrains peuvent accueillir de nouvelles inhumations.

La marbrerie Guiffault a également posé 3 nouvelles cavurnes pour un coût total de 1149 € TTC.

Depuis le 15 mars 2019, le tarif d'une concession cinéraire est fixé à 350 €uros pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Gougeon de Villedômer (37) d'un montant de 3480 € TTC pour la mise aux normes électriques des cloches de l'église. Pour ces travaux, la commune a bénéficié d'une aide de 1076 € du département au titre du contrat de territoire.

Le Conseil Municipal a validé l'achat mutualisé d'un véhicule de service avec la commune de Laubrières chez Lorier, garage de La Marinais à Gastines pour 12990 € TTC, soit 6495 € TTC/commune. La commune a reçu une aide financière de 972 € par la Communauté de communes du Pays de Craon.

Elections municipales, délégués référents

En 2020, le mur de la salle des fêtes a été nettoyé à la vapeur par l'entreprise Bel 'O Pur de Bonchamp-lès-Laval pour 1584 € TTC.

Afin de maîtriser l'écoulement des eaux pluviales rue de Normandie, le Conseil Municipal a validé la délimitation du domaine public et les travaux de voirie en bordure des habitations n° 6 et 8

Le bornage a été réalisé par le cabinet Langevin de Château-Gontier pour 1194 € TTC

Les travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Chazé TP de Craon pour 2241 € TTC

En 2021, le Conseil Municipal a validé les travaux à l'église suivants :

La pose d'une gouttière et la réfection du chéneau par l'entreprise Boishus de La Roë pour 2689.42 € TTC

La consolidation du plafond du chœur par l'entreprise Menguy charpente de Cossé-le-Vivien pour 3439.20 € TTC

Une subvention de 3606 € a été demandée au département au titre du plan Mayenne Relance.

Lotissement du Verger

Le Conseil Municipal a validé la vente d'une portion de 14 m<sup>2</sup> à Mr et Mme Delicostea.

La vente du lot 2 de 1170 m<sup>2</sup> est en cours.

Le Conseil Municipal travaille actuellement sur le projet d'aménagement de l'entrée de bourg, rue de l'océan, avec l'appui administratif et technique de Mayenne Ingénierie. Le montant des travaux est estimé à 64200 € HT.

La réfection du réseau des eaux pluviales sera suivie et prise en charge à 50% par la Communauté de communes du Pays de Craon. Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de la Région, du département et de l'Etat.



Chaque année, les élus mettent en place une journée bénévolat pour l'entretien du cimetière. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à vous inscrire à la mairie.

### Les commissions

	Christian BERSON	Elisabeth JEANDEL	Angélique GICQUEL	Pascal BRETON	David FURON	Christiane CHERRUAU	Michel DEVY	Francis GRENIER	Jean-Claude MORILLON	Hubert LOUAISIL
P = président T = titulaire S = suppléant M = membre R = référent										
<b>Communauté de communes du Pays de Craon</b>	T									
CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)	T		S							
Référent Logement	R									
Référent Voirie	R									
Référent Culture		R								
Référent Tourisme		R								
Référent Santé		R								
<b>Commissions communales</b>										
Travaux / voirie	P			M		M			M	
Animation – Communication – Marché à l'ancienne	P	M	M		M					
Familles rurales / Centre de loisirs	P	M	M							
Cimetière	P		M	M	M					
Commission d'appel d'offres	P		S	T	T	S			S	
TEM (Territoire Energie Mayenne)	T						S			
CNAS (Comité National d'Action Sociale)			T							
CEP GAL sud Mayenne (Conseil en Energie Partagé)				R						
Correspondant défense										R
Référent sécurité routière										R

### Commission communale des impôts directs

Désignés par le Directeur Départemental des finances publiques, à partir d'une liste établie par le Conseil Municipal.

✓ 6 commissaires titulaires

Monique Beaudouin  
Patrick Boisseau  
Pierre Cherruau  
Angélique Gicquel  
Elisabeth Jeandel  
Gérard Lorier.

✓ 5 commissaires suppléants

Pascal Breton  
Christian Denis  
Andrée Dupont  
David Furon  
Christophe Jouault

# INFORMATIONS DE LA MAIRIE

2 rue de l'Océan 53540 GASTINES 02 43 06 54 83

mail : mairie.gastines@orange.fr

Horaires d'ouverture:

mardi et mercredi de 8h30 à 12h - vendredi de 13h15 à 15h45.

## Tarifs communaux

Salle des fêtes	Bar restaurant de la commune	Personne de la commune	Personne hors commune
Manifestation privée	60 € (4 fois par an maxi)	150 €	170 €
Lendemain		50 €	60 €
Arrhes		50 €	50 €
Caution		300 €	300 €

## Cimetière

Concession terrain 30 ans	70 €
Concession terrain 50 ans	90 €
Concession cinéraire 30 ans	350 €

La vaisselle est à disposition, seule la casse sera facturée comme suit :

Un verre	3.00 €	une flûte	3.00 €
Une assiette	6.00 €	une tasse	3.00 €
Un plat	25.00 €	une carafe	5.00 €

Les réservations se font auprès à la mairie (02 43 06 54 83)

La réservation ne pourra être validée qu'à la réception des arrhes et la signature du contrat de réservation.

Le solde et la caution seront payés à la remise des clés.

Un règlement a été mis en place par arrêté municipal n° 2012-12.

Celui-ci est consultable en mairie

## Dates et périodicité des élections politiques

**Service-public.fr** – Le site officiel de l'administration française

Election	Année	Durée du mandat	Dernières élections
Présidentielle	10 et 24 avril 2022	5 ans	Avril – mai 2017
Législatives	12 et 19 juin 2022	5 ans	Juin 2017
Européennes	2024	5 ans	Mai 2019
Municipales	2026	6 ans	Mars et juin 2020
Départementales	Mars 2028	6 ans	Juin 2021
Régionales	Mars 2028	6 ans	Juin 2021

## Le registre nominatif communal

Il s'agit d'un registre servant en cas de crise sanitaire comme présentement (Covid-19), ou encore en cas de canicule, grand froid, ...

La constitution de ce registre nominatif est une obligation légale (conformément aux articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Il permet de recenser les personnes vulnérables et isolées, afin de les contacter et les accompagner durant ces périodes difficiles.

Seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif:

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes adultes handicapées.

Si vous souhaitez être inscrit sur ce registre, vous pouvez contacter la mairie. Les informations communiquées resteront confidentielles.

# La scolarité des enfants

## **PRIMAIRE**

L'école publique Jacques Yves Cousteau à Cuillé accueille vos enfants de la maternelle au CM2. De nombreux projets pédagogiques sont mis en place chaque année.

Pour tout renseignement, contacter la Directrice, Mme Isabelle CHARON

Tél : 09.61.24.67.30 ou au 02.43.06.55.50

Le regroupement pédagogique intercommunal privé de Saint-Poix/Laubrières accueille vos enfants de la maternelle au CM2.

Les enfants sont répartis sur 2 sites. Un car scolaire assure la liaison entre les 2 écoles.

La garderie et la cantine sont situées à Laubrières.

Pour tout renseignement, contacter le Chef d'établissement : Mme Margot LEBÂCLE

Tél : 02 43 98 95 98

Mail : [stpoix.ecole.stjoseph@ddec53.fr](mailto:stpoix.ecole.stjoseph@ddec53.fr)

Site du RPI : <http://rpi-stpoix-laubrieres.fr/>

## **SECONDAIRE**

Le transport scolaire emmène les enfants de Gastines aux collèges de Cossé-le-Vivien.

### **Collège public de l'Oriette**

Directeur : Mme Sabine AUDREN

Email : [ce.0530030v@ac-nantes.fr](mailto:ce.0530030v@ac-nantes.fr)

Tél. 02.43.98.80.17

site internet : <http://loriette.lamayenne.e-lyco.fr>

### **Collège privé Saint Joseph**

Directeur : M Tom BUSSON

Email : [saintjocosse@orange.fr](mailto:saintjocosse@orange.fr)

Tél : 02 43 98 80 68

Site internet : [www.ec-cosse.com](http://www.ec-cosse.com)

## **AFN**

Cette année 2020 a été sombre et morose avec cette crise sanitaire qui nous a supprimé 2 réunions durant lesquelles nous sommes contents de nous retrouver ; ce qui permet d'échanger et partager le bonheur et les peines de nos camarades et de leurs conjointes.

Fernand Soutif et Alain Le Boulch ont représenté l'Amicale au séminaire des Présidents qui a eu lieu à Renazé le 12 mars 2020.

Le 14 septembre 2020, Fernand nous quittait après 44 ans de présidence.

Les cérémonies commémoratives ont été réduites à leur plus simple expression. :

à Laubrières, Mme le Maire et Michel Hévin ont déposé la gerbe.

à Gastines, étaient présents Mr le Maire, Alain Le Boulch, Lucien Harreau, Georges Rousseau et un jeune porte-drapeau Maël Beaudouin (13 ans).

Espérons que 2022 nous permette d'envisager quelques lueurs positives pour nous sortir de cette situation contrariante.



✉ 42 B rue du Maine, 53540 Cuillé ☎ 02 43 70 95 44

E-mail : cuille.admr53@orange.fr

Permanences :

mardi 10h à 13h - jeudi de 13h30 à 16h30

- ~ Ménage, entretien du linge, préparation des repas...
- ~ Garde d'enfants à domicile
- ~ Portage repas
- ~ Téléassistance : FILIEN
- ~ Petits travaux d'entretien, de jardinage et de réparation



*Soufflez,  
on prend  
le Relais !*

**Service de  
Baluchonnage**

Pour les proches aidants  
de personnes âgées ou  
en situation de handicap  
(adultes et enfants)

Ne pas jeter sur la voie publique. Flyer Baluchonnage 2020. Création Fédération ADMR de la Mayenne. Crédit photo : Baluchon France

Vous accompagnez au quotidien un proche  
**âgé ou en situation de handicap ?**

Vous souhaitez prendre du temps pour vous et vous absenter sereinement ?

**Soufflez**, on prend le **relais** !

### Le service de Baluchonnage

Le service propose un temps de répit au proche aidant qui s'absentera du domicile de la personne qu'il accompagne. La personne sera accompagnée par un seul professionnel. Le dispositif est possible toute l'année, 24h sur 24 (week-end, semaine, vacances, ...).

### Un dispositif de confiance

Le Baluchonneur, encadré par une équipe de coordination, intervient au domicile de la personne aidée de 36 heures à 3 jours (72 heures) consécutifs afin de prendre le relais du proche aidant auprès de la personne dans toutes les tâches de la vie quotidienne (aide à la personne, déplacements, activités de loisirs, etc.).

Pour vous proposer un dispositif de qualité, un temps de préparation de minimum 1 mois sera nécessaire avant de commencer la prestation.

### Des repères préservés

Une rencontre préalable à domicile permet de bien connaître la personne aidée, son environnement et ses habitudes de vie. Les interventions des services extérieurs restent inchangées (service d'aide à domicile, infirmier, ...). La personne peut donc rester dans son cadre de vie habituel pendant que le proche aidant s'absente du domicile en toute tranquillité.

### Personnes aidées et territoire d'intervention

Toute personne habitant sur le département de la Mayenne (qu'elle soit ou non déjà aidée par les services de l'ADMR) qui accompagne au quotidien une personne âgée ou en situation de handicap (adulte et enfant).

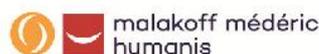
### Les tarifs 2020

Reste à charge de 7 euros TTC de l'heure, soit 252€\*, pour un minimum de 36 heures d'intervention, après prise en charge financière individuelle.

*\* Ouvre droit à une réduction ou crédit d'impôts à hauteur de 50%, soit un montant final de 126 euros pour 36 heures.*

*Nombre de baluchonnage limité par an, en fonction du budget disponible.*

Nos partenaires



# ANIMATION JEUNESSE



Le Service Jeunesse dépend du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon (CIAS) et est déclaré en accueil de loisirs.

Il accueille les jeunes à partir de 11 ans (collégiens) et rayonne sur 25 communes (anciennes communauté de commune de Cossé-le-Vivien et Renazé)

## L'EQUIPE D'ANIMATION



**Cindy**  
*Coordinatrice*  
06.42.78.25.69



**Lilian**  
*Animateur*  
06.73.39.98.75



**Coralie**  
*Animatrice*  
06.73.79.09.39



**Denis**  
*Animateur*  
06.02.19.51.17

## A L'ANNÉE

### L'Accueil

La Maison des Jeunes (MDJ) est ouverte en accès libre. Un animateur accueille les jeunes et leur famille aux horaires d'ouverture et répond aux diverses sollicitations.

OUVERTURE DE LA MDJ	
HORS-VACANCES	Mercredi 12h30* – 18h00
	Vendredi 17h00 – 19h00
	Samedi 14h00 – 18h00
VACANCES	Du Lundi au Vendredi 10h00 – 18h00*

Possibilité de pique-niquer sur place (repas non fourni) \*

### La Navette

Impossible de covoiturer ou d'emmener vos enfants, vous pouvez réserver gratuitement la navette.

### Les Ateliers

Différents espaces ont été aménagés et permettent aux jeunes de venir pratiquer les ateliers qu'ils souhaitent. Couture, Activités manuelles en tous genres, drones, impression 3D, console de jeux ou même radio. Tout est à disposition et si besoin, une aide technique peut être proposée.



Salle  
Radio  
Sac Ados



Salle  
Arts



Salle  
Nouvelles  
Technologies

## Les Collèges

Nous intervenons sur les trois collèges de notre territoire : Collèges Saint-Joseph, L'Oriette (Cossé-le-Vivien) et Alfred Jarry (Renazé).

Nos actions au sein de ces établissements sont principalement autour de la prévention (Bien vivre ensemble, le numérique...)

Des ateliers jeux sont également organisés de façon hebdomadaire.



## LES VACANCES

Le programme est construit par les jeunes et l'équipe ! N'hésitez pas à nous faire part de vos envies. Il est diffusé environ 3 semaines avant le début des vacances.

Sur la période de l'été, des séjours sont proposés et créés par les jeunes (activités, lieu, durée...) avec l'appui d'un animateur.



## L'Accompagnement de Projets

À la demande des jeunes, des élus ou des familles, l'équipe se déplace dans votre commune (projet de fresque, animation communale, ...).

- Foyers des Jeunes
- Juniors Associations
- Groupes sur commune (Chasse à l'œuf, Course d'orientation...)
- Conseils Municipaux de Jeunes
- La Coopérative Jeunesse



Maison des jeunes  
13 rue Saint-Jacques 53230 Cossé-le-Vivien  
animation.jeunesse@cias.paysdecraon.fr  
06.42.78.25.69  
*Inscriptions via le portail familles*  
[www.familles.paysdecraon.fr](http://www.familles.paysdecraon.fr)  
Site internet : [www.animationjeunesse.com](http://www.animationjeunesse.com)  
Facebook : La Maison des Jeunes



29 rue de la Libération  
53400 CRAON  
alliages.som@gmail.com

Depuis 2002, l'association Alli'âges en Pays de Craon, est présente sur le territoire, avec pour objectifs de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile.

En raison de la pandémie, les activités ont, pour la plupart, été suspendues en 2020. Nous espérons que la reprise de septembre sera durable. Bien sûr, le pass-sanitaire est obligatoire et nous appliquons les mesures sanitaires en cours. Toutes les actions sont réalisées gratuitement ou à un faible coût grâce à la participation d'Alli'âges et aux subventions obtenues. Les activités suivantes ont repris pour certaines ou sont sur le point de reprendre pour d'autres :

- Séances de **gymnastique adaptée** animées par des moniteurs formés de l'association SIEL BLEU le mercredi tous les 15 jours alternativement à **Craon (depuis le 29/09/21)** et à **Saint Aignan sur Roë (reprise le 20/10/21)**. Coût : 3€ incluant un goûter après chaque séance (essai gratuit d'une séance).
- **Lectures et échanges autour de l'actualité avec le Vite Lu**, le jeudi tous les 15 jours à la médiathèque de Craon (reprise le 23/09/21) et à Ballots (ADMR). Coût : 1 € goûter inclus.
- « **Rencontres autour d'un café** ». Activité gratuite d'échanges avec les jeunes sur un sujet défini par les participants permettant aux diverses générations de se rencontrer, de créer des liens et de mieux se comprendre.
- Depuis 2018 des **rencontres avec les proches aidants, totalement gratuites**, ont lieu environ une fois par trimestre à la médiathèque de Craon de 14h30 à 17h00 (première séance le 16 novembre). Les besoins sont importants et les séances sont maintenant accompagnées par une psycho-praticienne. Toute personne intéressée peut se renseigner en téléphonant au numéro indiqué ci-dessous.

Un rappel : le « **Guide des aidants** » est accessible sur le site du Pays de Craon, l'exemplaire papier est à votre disposition au 29 rue de la Libération à Craon.

Notre souhait est d'élargir à tout le territoire les activités existantes mais sans participation de bénévoles, toute action est impossible. Le bénévolat est aussi source de richesses pour celles et ceux qui le pratiquent : échanges, nouvelles rencontres, connaissance d'un autre public... vous êtes invité(e)s à venir rejoindre notre équipe.

Chantal GODARD,

Présidente de l'association Alli'âges

Contacts : e.mail : [chantal.godard2253@gmail.com](mailto:chantal.godard2253@gmail.com) - Tel. **06 32 11 06 11**.



**L'accueil familial** est une solution alternative à l'établissement pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui ne peuvent ou ne souhaitent plus vivre à leur domicile. L'accueil peut être à temps complet, à temps partiel, permanent ou temporaire.

L'accueillant familial, agréé par le Conseil départemental, peut accueillir jusqu'à 3 personnes à son domicile. Il est rémunéré directement par la personne accueillie sur la base du contrat d'accueil.

Le Conseil départemental de la Mayenne souhaite développer cette offre d'accueil et soutenir ainsi le métier d'accueillant familial. Pour en savoir plus, contactez le SAAF (service d'appui à l'accueil familial) :

Madame RONDEAU au

06 22 34 73 30 ou [crondeau@udaf53.unaf.fr](mailto:crondeau@udaf53.unaf.fr)

# Espace France Services du Pays de Craon

29 rue de la Libération 53400 CRAON - 02 43 09 09 65 - franceservices@cias.paysdecraon.fr

Le Lundi : 9h-12h30 / 14h30-17h - Du Mardi au Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Espace



France  
services

Un espace informatique en accès libre (internet, traitement de texte)

De la documentation sur les thèmes : la santé, la mobilité, l'emploi, la formation, l'accès aux droits, la retraite...

Un accueil en toute confidentialité

Un accompagnement aux démarches en ligne

Un accompagnement aux démarches administratives

Une médiatrice sociale pour vous accompagner dans vos démarches administratives et sociales

Pour prendre rendez-vous : 02.43.09.09.65

Possibilité d'être reçu à Craon, Cossé-Le-Vivien et Renazé

Une chargée de mission emploi pour vous conseiller et vous soutenir dans votre recherche d'emploi

Pour prendre rendez-vous : 06.79.39.32.41

Possibilité d'être reçu à Craon, Cossé-Le-Vivien et Renazé



## Nous vous accueillons à l'Espace France Service pour :

 <p>santé famille retraite services</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Création du compte</li> <li>~ Accompagnement aux services en ligne</li> <li>~ Mise en relation avec un technicien MSA</li> </ul>
 <p>ALLOCATIONS FAMILIALES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Création du compte</li> <li>~ Accompagnement aux services en ligne</li> <li>~ Mise en relation avec un technicien CAF</li> </ul>
 <p>SECURITE SOCIALE l'Assurance Retraite</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Création du compte</li> <li>~ Dossier retraite</li> <li>~ (demande et information)</li> </ul>
 <p>l'Assurance Maladie Agré ensemble, protéger chacun</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Création du compte AMELI</li> <li>~ Démarches en ligne</li> <li>~ CMU-C / ACS</li> <li>~ Messagerie sécurisée AMELI</li> </ul>
 <p>FINANCES PUBLIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Création du compte</li> <li>~ Déclarer les revenus en ligne</li> <li>~ Paiements en ligne</li> <li>~ Messagerie sécurisée</li> </ul>
 <p>Fepem FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS DE FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Création du compte (CESU)</li> <li>~ Inscription d'un salarié à domicile</li> <li>~ Accompagnement aux démarches</li> <li>~ Déclaration mensuelle</li> </ul>
 <p>pôle emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Création du compte</li> <li>~ Actualisation du dossier</li> <li>~ Conseil et soutien dans la recherche d'emploi</li> </ul>
 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ANTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Création du compte ANTS</li> <li>~ Accompagnement à la demande de permis de conduire</li> <li>~ Accompagnement à la demande de carte grise</li> </ul>
 <p>LA POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>~ Utilisation des outils en ligne la poste.net</li> <li>~ Création d'une adresse mail</li> <li>~ Coffre fort électronique</li> </ul>



**may**AUTONOMIE  
à domicile

**Vous souhaitez  
vivre à domicile**

**Vous avez besoin de conseils  
pour acquérir du matériel  
ou pour aménager  
votre logement**

*Bien-vivre*  
**may'AÎNÉS**

# May'autonomie à domicile s'adresse à toute personne de plus de 60 ans vivant sur le département de la Mayenne.

- Des difficultés pour accéder à votre baignoire ?
- Des marches pour sortir de votre logement ?
- Besoin d'aide pour vous déplacer ?
- Une chute au cours des 6 derniers mois ?
- Des difficultés à lire ?

Des professionnels vous accompagnent pour :

- le choix du matériel et des aides techniques ;
- vos démarches auprès des fournisseurs de matériel médical ;
- des conseils d'aménagement et de travaux dans votre logement ;
- le lien avec les artisans ;
- vos démarches administratives et financières ;
- solliciter les aides financières du Département pour vos travaux.



Dispositif gratuit  
Accompagnement par des ergothérapeutes  
et travailleurs sociaux

**Vous pouvez vous adresser à May'autonomie :**

Par mail : [mayaautonomie@centich.fr](mailto:mayaautonomie@centich.fr)

Ou par téléphone : **02 41 73 88 89**

Un accompagnement mis en place avec le Conseil départemental de la Mayenne. May'autonomie à domicile bénéficie du soutien de la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie et s'inscrit dans le plan Bien vivre May'ânés.





## **Installation et programme d'actions du Syndicat du Bassin de l'Oudon**

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est une collectivité qui intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Le bassin versant est un territoire géographique qui correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau.

Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux (ligne de crêtes), frontières naturelles dessinées par le relief.

Suite aux élections municipales, l'installation du Syndicat s'est déroulée le 25 septembre 2020. Les 53 délégués désignés par les collectivités membres pour siéger au Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Parc des Expositions de Segré. Monsieur Gilles Grimaud a été réélu Président, il sera épaulé par 7 vice-présidents.

Cette année marque aussi la signature du nouveau contrat territorial « eau ». Ce contrat se distingue par son côté multithématique pour la restauration des milieux aquatiques, l'amélioration de la qualité des eaux et la gestion quantitative de la ressource en eau. Il est défini pour une durée de 3 ans. (Pour en savoir plus : [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr))

11 agents sont missionnés pour accompagner les élus dans leurs décisions et mettre en œuvre ces actions.

Ce nouveau contrat prévoit notamment des actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau, avec des conseils et prestations agricoles destinés aux exploitants agricoles du bassin de l'Oudon.

3 types de prestations sont proposés : accompagnement collectif, diagnostic changement de système, diagnostic écoute-conseil.

L'accompagnement collectif permet aux exploitants de travailler sur différentes thématiques de progrès, comme l'autonomie alimentaire, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, la préservation et la restauration des sols ou encore les leviers d'adaptation au changement climatique. Ces collectifs agricoles sont des lieux d'échanges privilégiés, qui permettent le partage des succès et des difficultés, et la diffusion de pratiques innovantes sur le territoire.



*Echange de pratiques entre agriculteurs pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires*

Les diagnostics changement de système permettent un accompagnement individuel poussé aux exploitants qui souhaitent mettre en place des évolutions conséquentes sur leur exploitation, vers des pratiques plus écologiques et vertueuses en terme de qualité de l'eau : augmentation de la surface en herbe, diminution du chargement, diversification des cultures et allongement des rotations, limitation du travail du sol et limitation de l'usage de pesticides, ajustement de la stratégie de désherbage, multiplication et diversification des couverts ...

Les diagnostics écoute-conseil sont destinés aux exploitants moins avancés dans une démarche agro-environnementale. Ils permettent à l'exploitant de faire le point sur son exploitation et de repérer d'éventuelles pratiques à risques pour la qualité de l'eau.

**Pour tout renseignement : au 02 41 92 52 84 ou [contact@bvoudon.fr](mailto:contact@bvoudon.fr), 4 rue de la Roirie 49500 Segré en Anjou Bleu.**

***En partenariat avec :***





## **Travaux réalisés sur le bassin versant de l'Oudon en 2020**

**Restauration de la continuité écologique** : c'est la libre circulation des poissons et des sédiments d'amont en aval et d'aval en amont dans un cours d'eau.

Création d'une rivière de contournement d'un obstacle au franchissement piscicole et sédimentaire à Craon.



Figure 1 Clapet ne permettant pas la continuité écologique et rivière de contournement

### **Réduction des inondations**

Aménagement du lit du cours d'eau et allongement d'une canalisation d'eau pluviale pour limiter les inondations d'une habitation à Marans.



Figure 2 Aménagement du lit du cours d'eau et conduite eau pluviale

### **Restauration hydromorphologique**

Restauration du lit du cours d'eau et entretien de la végétation en berge sur le Ruthor affluent de l'Araize sur la commune de Bouillé Ménard.



Figure 3 Lit surcreusé du cours d'eau et lit modifié avec berges adoucies

### **Régulation des espèces envahissantes aquatiques**

Arrachage de Jussie sur les berges du plan d'eau à Livré la Touche.



Figure 4 Berge envahie par la présence de Jussie et après arrachage

**Pour tout renseignement : au 02 41 92 52 84 ou [contact@bvoudon.fr](mailto:contact@bvoudon.fr), 4 rue de la Roirie 49500 Segré en Anjou Bleu.**

**En partenariat avec :**



# Elaguer

Aux abords des lignes électriques

**enedis**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

## UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

## LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement l'élagage de mise en sécurité aux abords des réseaux électriques de distribution. Dans ce cadre, nous faisons appel à des prestataires spécialisés et prenons en charge la prestation. La végétation étant votre propriété, le bois et les déchets résultant de cet élagage seront laissés sur votre propriété.

## VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public. Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir rempli une DT-DICT\*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.



Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

\*DT-DICT: Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique: <http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

Pour en savoir plus, contactez Enedis au 09 69 32 18 79

## Toujours plus proche avec Enedis à mes côtés

Disponible sur IOS et Android, l'application destinée aux élus et au grand public offre de nombreux services. Par géolocalisation ou en indiquant votre code postal, vous pouvez accéder aux fonctionnalités enrichies d'*Enedis à mes côtés* sur votre smartphone ou tablette.

### UNE APPLI qui permet :

- De contacter directement les services de dépannage, client et raccordement d'Enedis,
- D'obtenir plus d'informations en cas de panne, notamment sur l'heure de rétablissement du réseau électrique,
- De bénéficier d'un accompagnement en ligne en cas de problème électrique, d'établir un diagnostic et renseigner sur les manoeuvres pour réalimenter son foyer,
- D'avoir des conseils de prévention pour tout type de travaux à proximité d'une ligne électrique,
- D'avoir des réponses utiles aux questions les plus fréquentes, par exemple : « Quelles sont les premières étapes d'un raccordement ? ».

*Gratuite* ET SIMPLE



Téléchargez l'appli en flashant  
le QR Code





# Ma santé sur Mon territoire



Les élus, les professionnels de santé et les habitants du Pays de Craon se mobilisent depuis de nombreuses années pour faciliter l'accès aux soins et répondre aux besoins de santé des populations.

Comment sont relayées les informations au niveau local et comment sont identifiées les attentes des habitants?

→ **Un nouvel élu référent santé nommé au sein de votre Conseil municipal**

L'élu(e) référent(e) santé communal a pour mission de faciliter l'accès des habitants aux services de santé de proximité et aux actions de prévention et d'éducation à la santé. Son rôle est également de relayer les attentes des publics et de participer aux réflexions collectives.

→ **L'association Relais santé bien-être : des habitants associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.**

Composée d'habitants du Pays de Craon, l'association a pour mission de rendre les habitants, acteurs de leur santé. Pour cela, elle mène des actions de prévention à destination du grand public sur des thématiques telles que l'alimentation et l'activité physique. Elle est un appui pour les professionnels de santé qui la sollicitent régulièrement pour mener des enquêtes auprès des usagers par exemple.

**Contacts : Brigitte DALIBON, Jean-Pierre BOUVET, Joël TRAINÉAU – Co-président de l'association**  
// 07 85 51 53 43 – [animation.sante@paysdecraon.fr](mailto:animation.sante@paysdecraon.fr)



## Le don d'organes, ce lien qui nous unit TOUS

France Adot 53 a un rayonnement départemental. L'association a pour mission d'informer et de sensibiliser le public au don d'organes et de tissus.

En 2020, la pandémie a fortement impacté l'activité prélèvement et greffe d'organes. Grâce à l'engagement des équipes médicales, 4417 malades ont reçu un organe mais plus de 26000 patients étaient inscrits en liste d'attente de greffe. La greffe d'organes et de tissus reste un enjeu majeur de santé publique en France.

Pour cette raison, "Pour ou Contre", il est primordial de faire connaître sa volonté à ses proches. Porter sur soi une carte d'ambassadeur du don d'organes permet également d'affirmer sa position.

FRANCE ADOT 53 – BP 90634  
53006 LAVAL CEDEX  
Tel : 02.43.90.68.10  
Mail : [franceadot53@orange.fr](mailto:franceadot53@orange.fr)



**Les populations légales millésimées 2018 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.** Elles sont authentifiées par le décret N°2020-1706 du 24 décembre 2020. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019. A partir des populations légales 2017, la population comptée à part n'intègre plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.

POPLEG T1 - Populations légales	2008	2013	2018
Population municipale	199	159	167
Population comptée à part	4	6	2
<b>Population totale</b>	<b>203</b>	<b>165</b>	<b>169</b>

Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020)

## "CHEZ FLO"

Horaires :  
de 9H à 13H30  
et de 16H à 20H30  
Fermeture le mardi  
09 54 90 60 74



Bar Tabac FDJ PMU  
Dépôt de pain les lundis et vendredis  
Epicerie – Journaux - Presse hippique  
Point relais CIC et Crédit Mutuel

## PLANS DE SECURITE – SIGNALÉTIQUE – DESENFUMAGE

### FORMATION INCENDIE - DETECTION INCENDIE

### ECLAIRAGE DE SECURITE



Entretien et recharge tous types d'extincteurs

**Ludovic BOIBOUVIER** Gérant

La closerie de Foisnard 02 43 06 53 64  
53540 GASTINES Ludovic 06 17 38 28 56  
boisbouvier@wanadoo.fr Patrick 06 20 82 48 28  
agence à 35240 Retiers

## GARAGE DE LA MARINAIS

Machines agricoles

Concessionnaire

Agent



Zetor **SAME** DEUTZ FAHR *Lamborghini*

Tél 02 43 06 68 34 Fax 02 43 06 96 98

garage.de.la.marinais@wanadoo.fr

Nouveau : Magasin libre-service et Motoculture



**ETA**

**Bruno  
BEAUDOUIN**

La Haie Bertrie

53540 GASTINES

02 43 06 59 64

06 79 29 15 43

*Régine* à votre service

**SERVICES A LA PERSONNE**

5 bis rue de Normandie

53540 GASTINES

Tél : 02.43.70.85.98

Portable : **06.87.38.65.29**

Mail : regine.gendry@sfr.fr

## JOSEPH A VOTRE SERVICE

5 bis rue de Normandie

53540 GASTINES

NETTOYAGE HAUTE PRESSION

BATIMENT D'ELEVAGE / HABITATION

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN EXTERIEUR



**06 38 67 61 58**

02.43.70.85.98